



Communiqué de presse  
Paris, le 18 février 2021

## La Fédération des Entreprises de Boulangerie pâtisserie alerte sur la pérennité de ses adhérents !

La Fédération des Entreprises de Boulangerie-Pâtisserie représente, défend et valorise les entrepreneurs du secteur. Elle réunit **140 sites de production et près de 1200 magasins intégrés ou franchisés**. Les entreprises du secteur se caractérisent par une forte intensité capitalistique et de nombreux emplois qualifiés (46 000 salariés, 8,2 milliards € de CA, ...)

Depuis le début de cette crise sans précédent, notre secteur a su résister pour répondre aux attentes des consommateurs.

Cependant, face à cette crise qui se prolonge, le maintien de l'activité de certaines de nos entreprises, dont 90% sont des TPE-PME, est menacé.

Dans l'ensemble, les entreprises ont perdu entre 30% et 80% de leur chiffre d'affaires. Cette diminution s'explique notamment par le fait que :

- De nombreux **adhérents fournissent la restauration hors domicile** (CHR, restaurants d'entreprise, universités), secteur qui connaît des baisses importantes de chiffre d'affaires.
- Certains magasins ont été **fortement impactés par la fermeture des aéroports, centres commerciaux et par la généralisation du télétravail** (-40% de chiffre d'affaires sur Paris, -16% sur toute la France<sup>1</sup>)
- L'annonce du **couvre-feu à 18h00 a eu des conséquences économiques** très importantes. En effet, c'est près de 30% du chiffre d'affaires qui est réalisé à partir de 18h, notamment dans les grandes agglomérations.

Suite à un sondage que nous avons réalisé auprès de nos adhérents, la situation de nos entreprises se dégrade :

- 50% des entreprises constatent une aggravation de leur situation financière suite au 2ème confinement et au couvre-feu
- 57% des entreprises ont recours au chômage partiel.

---

<sup>1</sup> Observatoire des ventes en magasin AND pour la FEB – 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

Cette diminution du chiffre d'affaires implique proportionnellement une **augmentation des charges fixes (loyers, transport, outils industriels)** et une organisation du travail complexe. Les mesures d'accompagnement des pouvoirs publics ont permis de maintenir, sur les premiers mois de crise, certaines activités. Néanmoins, **les critères restrictifs d'attribution de celles-ci font que beaucoup d'entreprises, après presque une année d'activité restreinte et en dents de scie, se trouvent extrêmement fragilisées.**

Face à cette situation, nos entreprises sont empêchées d'investir, d'innover et de croître. La perte de productivité qui en résulte remet en cause la pérennité des entreprises de notre secteur et des emplois qu'il représente. Il est indispensable de prendre ce sujet de front et de mettre en place les mesures nécessaires d'accompagnement.

**Pour Magali Filhue, déléguée générale de la FEB :** « Alors que les entreprises de notre secteur se battent pour maintenir l'emploi et leur capacité d'investissement, nous demandons aux Pouvoirs Publics :

- D'inscrire le secteur de la boulangerie au sein de la liste S1 bis en tant que secteur dépendant de la restauration hors domicile
- D'offrir davantage de souplesse aux magasins qui le souhaitent en permettant d'ouvrir tous les jours de la semaine »

### **[A propos de la FEB – Fédération des Entreprises de Boulangerie/ Pâtisserie](#)**

*La Fédération des Entreprises de Boulangerie/ Pâtisserie (FEB) représente, défend et valorise les entrepreneurs du secteur. Elle réunit plus de 140 sites de production et près de 1200 magasins du secteur de la boulangerie-vienniserie-pâtisserie (BVP) intégrés ou franchisés. Notre secteur représente près de 46 000 salariés sur le territoire national pour 8,2 milliards de chiffre d'affaires dont 2,6 milliards à l'export.*

### **Contact Presse :**

Service communication : Aurélie Girard de Vasson / [agirard@febpf.fr](mailto:agirard@febpf.fr) / 06 89 21 48 33

**Suivez-nous :** [site internet](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#)